



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 6 avril 2022

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 6 avril 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Jean Côté et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022
5. Adoption des états financiers audités 2021
6. Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du Rapport annuel d'activités 2021
7. Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 – Avis de motion
8. Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 – Projet
9. Fonds local d'investissement (FLI) - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation
10. Gestion des matières résiduelles
 - 10.1 Remboursements d'achats de couches lavables et protections hygiéniques féminines réutilisables
 - 10.2 Augmentation du nombre de visites aux écocentres par les citoyens de l'Île en 2022 et facturées à la MRC par la ville de Québec
11. Démarche d'information-consultation des citoyens pour une vision actualisée de l'entrée de l'île d'Orléans
 - 11.1 Comité de suivi - Nomination
12. Transport adapté – Adoption des résultats de 2021
13. Transport collectif – Adoption du Plan de développement de 2020
14. Transport adapté – Adoption du Plan de développement de 2022
15. Nomination – Petits ambassadeurs
16. Contrats de location des imprimantes – Autorisations de signatures
17. Circuit d'œuvres d'art publiques – Intégration sur le site Web Tourisme - Octroi d'un contrat
18. Circuit Les Constellations - Intégration sur le site Web Tourisme - Octroi d'un contrat
19. Politique de travail des employés – Frais de déplacements
20. Permanence de l'inspectrice en bâtiment et environnement
21. Adoption des dépenses du mois de mars 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

22. Correspondance
23. Varia
24. Période de questions
25. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-04-36

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du :

- Remplacement du libellé du point 12 par : Transport collectif et adapté - Adoption du budget 2021 ;
- Report des points 11, 13 et 14 ;

le point 23. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022

Résolution 2022-04-37

Sur proposition de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022

16. Délégation Marennes-Hiers-Brouages – Accueil d'une délégation (p. 12)

Les deux groupes faisant partie de la délégation française (développement du tourisme généalogique et organisation d'un Chantier Jeunesse) ont grandement apprécié chacune des activités organisées dans le cadre de leurs visites à l'Île d'Orléans et à Québec.

5• Adoption des états financiers audités 2021

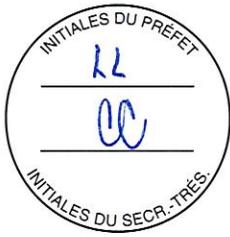
Mme Julie Chouinard et M. Henri Jalbert, auditeurs comptables pour la firme Mallette, ont présenté aux maires les états financiers audités 2021 lors d'une rencontre de travail et ont répondu à leurs questions avec satisfaction.

Résolution 2022-04-38

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2021 de la MRC, tel que présentés.

6• Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du Rapport annuel d'activités 2021

La MRC a reçu l'attestation du ministère de la Sécurité publique pour la révision de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 19 décembre 2019. Le Rapport d'activités 2021 est le bilan de l'an 2 du Plan de mise en œuvre du présent Schéma révisé.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2022-04-39

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le rapport constitué du bilan des activités des services de sécurité incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans, lequel démontre les actions réalisées au cours de l'année 2021 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie révisé adopté en décembre 2019 ;
- De transmettre copie dudit rapport à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

7• Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 – Avis de motion

M. Sylvain Bergeron donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 sera adopté à une séance ultérieure.

8• Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 – Projet

M. Sylvain Bergeron dépose le projet de règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 qui sera adopté à une séance ultérieure.

9• Fonds local d'investissement (FLI) - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation

Résolution 2022-04-40

Attendu que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt de 39 474 \$ pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI) ;

Attendu que le 22 juin 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé l'avenant 2020-1 audit contrat de prêt pour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

hausser son montant à 123 584 \$, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

Attendu que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, créant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lesquelles se sont traduites par la signature de l'avenant 2020-2 audit contrat de prêt ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 123 584 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-3 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 125 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-4 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, montant additionnel engagé en totalité ;

Attendu que le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par les avenants 2020-5, 6 et 7 au contrat de prêt ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 100 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-8 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Attendu que le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par l'avenant 9 ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 150 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 10 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Attendu que le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par les avenants 11, 12 et 13 ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 160 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 14 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Attendu que le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme AERAM, lesquelles ont été confirmées par l'avenant 15 au contrat de prêt ;

Attendu que l'analyse des besoins financiers des entreprises du territoire nécessiterait des fonds additionnels de 15 000 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En Conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Demande au gouvernement du Québec de hausser de 15 000 \$ le montant du prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;
- Autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

10• Gestion des matières résiduelles

La coordonnatrice de la gestion des matières résiduelles de la MRC, Mme Audrey Guillemette-Lacasse, a présenté différents constats et recommandations aux membres du Conseil.

10.1 Remboursements d'achats de couches lavables et protections hygiéniques féminines réutilisables

Résolution 2022-04-41

Considérant qu'un enfant génère près d'une tonne métrique de couches jetables ;

Considérant que la MRC rembourse 150 \$ à la suite de l'achat de 250 \$ de couches lavables et ce, depuis plusieurs années ;

Considérant qu'une femme génère près de 1,5 tonne métrique de protections hygiéniques au cours de sa vie ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité**, à même le poste budgétaire d'allocations pour couches lavables de 2022, de :

- Rembourser 50% du coût d'achat de couches lavables pour des achats de moins de 250 \$;
- Rembourser 50% du coût d'achat de protections hygiéniques réutilisables jusqu'à un maximum de 50 \$;
- Publiciser ces nouvelles mesures sur les plateformes de communication de la MRC.

10.2 Augmentation du nombre de visites aux écocentres par les citoyens de l'Île en 2022 et facturées à la MRC par la ville de Québec

Résolution 2022-04-42

Considérant que plusieurs matières sont récupérables dans les écocentres seulement ;

Considérant que la ville de Québec permet aux citoyens de l'Île d'Orléans d'utiliser leurs écocentres, moyennant des frais de 31 \$ par visite, lesquels sont facturés à la MRC ;

Considérant que près de 20% des citoyens de l'Île d'Orléans ont visité les écocentres à plus de deux reprises en 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- Assume les coûts annuels de 5 visites par adresse civique aux écocentres de la ville de Québec en 2022, à même les surplus cumulés du PGMR ;
- Publicise cette nouvelle mesure sur les plateformes de communication de la MRC.

11• Démarche d'information-consultation des citoyens pour une vision actualisée de l'entrée de l'île d'Orléans

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

12• Transport collectif et adapté – Adoption du budget de 2021

Résolution 2022-04-44

Considérant que la MRC de L'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période 2021 à 2024 ;

Considérant qu'en 2020, 3 172 déplacements ont été effectués et que 2 981 déplacements sont prévus en 2021 pour le transport collectif ;

Considérant qu'en 2020, 919 déplacements ont été effectués et que 806 déplacements sont prévus en 2021 pour le transport adapté ;

Considérant que, pour les services de transport collectif, la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer, en 2021, pour une somme de 55 358 \$;

Considérant que, pour les services de transport adapté, la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer, en 2021, pour une somme de 8 126 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers est de 13 193 \$ en 2021 en transport collectif et 6 056 \$ en transport adapté ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendront les appuyer ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité que** :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à effectuer 2 981 déplacements en transport collectif et à générer des revenus de 192 065 \$ ainsi qu'à effectuer des dépenses admissibles de 192 065 \$;
- La MRC de L'Île-d'Orléans s'engage à effectuer 806 déplacements en transport adapté et à générer des revenus de 117 019 \$ ainsi qu'à effectuer des dépenses admissibles de 117 019 \$;
- La participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif régional soit de 82 733 \$;
- La MRC de L'Île-d'Orléans adopte le budget 2021, tel que déposé.

13• Transport collectif – Adoption du Plan de développement de 2022

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

14• Transport adapté – Adoption du Plan de développement de 2022

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

15• Nomination – Petits ambassadeurs

À la suite de la démission de la chargée de projet en février 2022, une offre d'emploi a été publiée. Douze (12) candidatures ont été reçues et quatre (4) candidats ont été rencontrés. Le comité de sélection, formé de la conseillère aux entreprises de la MRC de L'Île-d'Orléans, Mme Julie Goudreault, de l'agente de développement régional de la MRC de Portneuf, Mme Andrée-Anne Béland et de Mme Mariane Julien pour la Mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé de la Direction de la Santé publique de la Capitale-Nationale, recommande la candidature de Mme Jennifer Petitclerc Pagé au poste de chargée de projet pour Les petits ambassadeurs.

Résolution 2022-04-45

Considérant l'adoption de la résolution 2021-04-57 par le Conseil de la MRC le 14 avril 2021, laquelle désignait la MRC de L'Île-d'Orléans à titre d'organisme responsable du projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale*, au nom des partenaires régionaux ;

Considérant l'embauche d'une chargée de projet, Mme Julie Paradis, via la résolution 2021-07-109 ;

Considérant que Mme Paradis a quitté ses fonctions en février 2022 et qu'il y a lieu de la remplacer ;

Considérant que l'embauche de la chargée de projet est financée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer un contrat de 1 100 heures réparties entre mars 2022 et juillet 2023 avec Mme Jennifer Petitclerc Pagé, pour le poste de chargée de projet Les petits ambassadeurs.

16• Contrats de location des imprimantes – Autorisations de signatures

Résolution 2022-04-46

Considérant que les contrats de location des imprimantes du Service d'aménagement du territoire et du Bureau d'accueil touristique de la MRC arrivent à échéance et qu'il y a lieu d'en signer de nouveaux ;

Considérant les propositions présentées par Toshiba pour remplacer ces deux appareils ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer les contrats de location des imprimantes multifonctions Toshiba :

- Moyennant des versements trimestriels de 491,78 \$ pour une période de 66 mois pour l'imprimante du Service d'aménagement du territoire ;
- Moyennant des versements trimestriels de 177,60 \$ pour une période de 66 mois pour l'imprimante du Bureau d'accueil touristique.

17• Circuit d'œuvres d'art publiques – Intégration sur le site Web Tourisme - Octroi d'un contrat

Résolution 2022-04-47

Considérant que la MRC a procédé au printemps 2021 à l'inventaire des œuvres d'art public sises sur son territoire ;

Considérant que cet inventaire devient un instrument de promotion des œuvres et artistes auprès des citoyens et visiteurs permettant de les mettre en valeur ;

Considérant la volonté d'utiliser le site Web Tourisme de la MRC pour faire la promotion de ces œuvres d'art public ;

Considérant le devis présenté par ixmedia le 29 mars 2022, firme qui gère déjà ce site Web ;

Sur proposition de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un mandat d'intégration de l'inventaire d'œuvres d'art public sur le site Web Tourisme de la MRC à ixmedia, moyennant des honoraires de 8 750 \$, plus les taxes applicables, à même l'Entente de développement culturel ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer les documents afférents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

18• Circuit Les Constellations - Intégration sur le site Web Tourisme - Octroi d'un contrat

Résolution 2022-04-48

Considérant la réalisation des différentes phases du projet *Littoral* et l'éventuelle inauguration des circuits *Les Constellations* ;

Considérant la volonté d'utiliser le site Web Tourisme de la MRC pour faire la promotion des circuits *Les Constellations* ;

Considérant le devis présenté par ixmedia le 29 mars 2022, firme qui gère déjà ce site Web ;

Sur proposition de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un mandat d'intégration des circuits *Les Constellations* sur le site Web Tourisme de la MRC à ixmedia, moyennant des honoraires de 3 125 \$, plus les taxes applicables, à même le budget du projet *Littoral* ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer les documents afférents.

19• Politique de travail des employés – Frais de déplacements

Résolution 2022-04-49

Considérant que les employés à temps complet de la MRC bénéficient des conditions énumérées dans la Politique de travail des employés (version révisée du 6 octobre 2021) ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la compensation versée aux employés pour les frais de déplacement effectués dans le cadre de leur travail ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de modifier l'article 16 sur les frais de déplacement de la Politique de travail des employés afin que leurs compensations soient équivalentes à celles déterminées par le Conseil du Trésor.

20• Permanence de l'inspectrice en bâtiment et environnement

La période de probation de neuf (9) mois est complétée pour l'inspectrice en bâtiment et en environnement qui accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction.

Résolution 2022-04-50

Sur proposition de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à Mme Francesca Sanna, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

21• Adoption des dépenses du mois de mars 2022

Résolution 2022-04-51

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2022, lesquelles s'élèvent à 395 547,18 \$.

22• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

23• Varia

Aucun sujet n'est ajouté ni discuté.

24• Période de questions

Elle débute à 20h35 et se termine à 20h36.

25• Levée de la réunion

Résolution 2022-04-52

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h37.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 4 mai 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète